



COMMISSION REGIONALE STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-Verbal n°03 du Mardi 05 juillet 2022

Présents: YOUSOUFOU SOULAIMANA, DALFANE ASSOUMANE, SAID BACHIROU, BOINLADA MAANDI, MAHAMAD KHARIM, ANTOINI MOHAMED, MOIRABOU YSSOUFFI

Absent excusé: représentant de la CRA non encore désigné.

Affaire: AS Kahani c/ ASC Kawéni du 25/06/2022 (2^{ème} tour Coupe Régionale de France)

La Commission,

Jugeant en premier ressort,
Vu la feuille d'arbitrage et les mentions qui y sont portées,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre central de la rencontre,

Considérant que la rencontre est allée jusqu'à son terme et que les faits disciplinaires évoqués doivent avoir une traduction disciplinaire.

Considérant les dispositions de l'article 128 RGx,

Par ce motif décide,

⇒ **D'homologuer le résultat acquis sur le terrain.**

Résultat: AS Kahani: 3 buts c/ ASC Kawéni: 1 but

⇒ **De dire que l'AS Kahani qualifiée pour le 3^{ème} tour.**

⇒ **D'envoyer le dossier à la CRD pour suite à donner pour le volet disciplinaire.**

Cette décision est susceptible d'appel devant le Comité de Direction dans un délai de cinq jours à compter du lendemain de la date de 1^{ère} publication ou notification officielle de la décision contestée, dans le respect de l'article 78 du RI 2022.

Président

BOINLADA MAANDI

Secrétaire

DALFANE ASSOUMANI